

Fiche de données de sécurité

AMARANTH POWDER

Fiche de données de sécurité du: 28 mai 2020 - Version 1

Date de première édition : 28 mai 2020

1. IDENTIFICATION

Product identifier

Identification de la substance:

Dénomination commerciale: AMARANTH POWDER

Autres moyens d'identification:

Code commercial: 072091020

Utilisation recommandée et restrictions à l'utilisation:

usage recommandé : Fabrication de produits alimentaires

Restrictions à l'utilisation: Non défini

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur, ou autres responsables

Sensient Colors LLC

2515 N. Jefferson Avenue

63106 St. Louis, MO (USA)

Phone: 1 800-325-8110

En dehors des Etats-Unis: 1-703-527-3887

CHEMTREC numéro de téléphone du bureau administratif 1-800-262-8200

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce mélange n'a pas été testé dans son ensemble. Il contient des ingrédients qui pourraient être libérés à partir du mélange dans des concentrations dépassant une OSHA limite d'exposition permise ou la valeur limite du seuil de l'ACGIH, ou qui pourraient présenter un risque sanitaire pour les employés.

Classification du produit chimique

0 The product is not classified as dangerous according to OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200).

Comb. Dust May form combustible dust concentrations in air.

Éléments d'étiquetage

The product is not classified as dangerous according to OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200).

Pictogrammes et mentions d'avertissement

Attention

Indications de danger

USH003 May form combustible dust concentrations in air.

Dangers non classifiés autrement identifiés pendant le processus de classification:

Aucun

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances

La classification des dangers au sens de la norme 29 CFR 1910.1200:

Mélanges

Non défini

Composants dangereux aux termes du 29 CFR 1910.1200 et classification relative:

Aucune

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Code produit: 072091020

Date d'impression: 14 août 2023

Page n.

1 de 6

En cas de contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au désinfectant/savon non-abrasif.

En cas de contact avec les yeux :

Se laver immédiatement avec de l'eau.

En cas d'ingestion:

Ne pas faire vomir, consulter un médecin montrant cette fiche signalétique et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non défini

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés:

Aucun en particulier.

Dangers particuliers résultant du produit chimique

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux: Non défini

Propriétés explosives: Non défini

Propriétés comburantes: Non défini

Équipements de protection spéciaux et conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée, utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau d'eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer les conteneurs non endommagés, de la zone de danger immédiat .

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Mettre les personnes à l'abri.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Methods and material for containment and cleaning up

Matière adéquate pour absorber le produit : matière absorbante sèche et inerte (p. ex. vermiculite, sable, terre)

Laver abondamment à l'eau,

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Precautions for safe handling

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conditions for safe storage, including any incompatibilities

Matériaux incompatibles:

Aucun en particulier.

Indications concernant les locaux de stockage:

Locaux correctement aérés.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

Contrôles techniques appropriés Non défini

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

Aucune précaution particulière ne doit être adoptée en cas d'utilisation normale.

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales
 - f) cancérogénicité
 - g) toxicité pour la reproduction
 - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
- Dynamique de génération du poison, informations sur la division et le métabolisme
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
 - j) danger par aspiration

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC:

AMARANTH

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA:

Aucun

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH:

Aucun

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérigènes:

Aucun

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Persistance et dégradabilité

Persistance/dégradabilité : Non défini

Potentiel de bioaccumulation

Bio-accumulable : Non défini

Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non défini

Autres effets néfastes

Non défini

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Waste treatment methods

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

UN number

ADR-Numéro ONU: N/A N.A.

DOT-Num ro ONU: N.A.

IATA-Numéro ONU: N.A.

IMDG-Numéro ONU: N.A.

UN proper shipping name

ADR-Nom d'expédition: N/A

DOT Proper Shipping Name: N/A

IATA-Nom d'expédition: N/A

IMDG-Nom d'expédition: N/A

Transport hazard class(es)

ADR-Classe: N/A

DOT Hazard Class: N/A

IATA-Klasse: N/A

IMDG-Klasse: N/A

Packing group

ADR-Groupe d'emballage: N/A
DOT-Groupe d'emballage: N/A
IATA-Groupe d'emballage: N/A
IMDG-Groupe d'emballage: N/A

Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non
Polluant environnemental: N.A.

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code

N.A.

Précautions particulières

Département des transports(DOT):

DOT-Précautions particulières: N/A
DOT Label(s): N/A
DOT Symbol: N/A
DOT Cargo Aircraft: N/A
DOT Passenger Aircraft: N/A
DOT Bulk: N/A
DOT Non-Bulk: N/A

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: N/A
ADR - Numéro d'identification du danger : N/A
ADR-Code de restriction en tunnel: N/A

Air (IATA):

IATA-Avion de passagers: N/A
IATA-Avion CARGO: N/A
IATA-Etiquette: N/A

IATA-Sub risque: IATA-Danger subsidiaire: N/A

IATA-Erg: N/A
IATA-Dispositions particulières: N/A

Mer (IMDG) :

IMDG-Code de rangement: N/A
IMDG-Note de rangement: N/A
IMDG-Danger subsidiaire: N/A
IMDG-Dispositions particulières: N/A
IMDG-Page: N/A
IMDG-Etiquette: N/A
IMDG-EMS: N/A
IMDG-MFAG: N/A

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

États-Unis - Réglementations fédérales

TSCA - Toxic Substances Control Act

TSCA inventory:

All chemical substances in this material are included on or are exempted from listing on the TSCA Chemical Substance Inventory.

Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques:

Aucune substance listée

États-Unis - Réglementations spécifiques des états:

California Proposition 65

Substances énumérées dans California Proposition 65:

Aucune substance listée

CANADA :

DSL-Liste :

Ce produit a été classifié selon les critères de risque du produit commandé réglementaire (CPR) et ce MSDS contient toute l'information exigée par le CPR.

16. AUTRES INFORMATIONS

Code	Description
------	-------------

USH003	May form combustible dust concentrations in air.
--------	--

Fiche de données de sécurité du: 28 mai 2020 - Version 1

The data contained in this safety data sheet are based on our current knowledge and experience and describe the product only with regard to safety requirements. This safety data sheet does not constitute a product warranty or specification. It is the responsibility of the recipient of the product to ensure that applicable law is observed in the use of the product.

Cette fiche de données de sécurité annule et remplace toute édition précédente.

Légende relative aux abréviations et aux acronymes employés dans les fiches de données de sécurité :

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses

IATA: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international (IATA)

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien (IATA).

ICAO: Instructions techniques fournies par l'Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO)

ICAO-TI: Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques

CAS: Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

GefStoffVO: Règlement allemand relatif aux substances dangereuses

LC50: Concentration létale pour 50% du groupe test

LD50: Dose létale pour 50% du groupe test

DNEL: DNEL (Derived No Effect Level)

PNEC: PNEC (Predicted No Effect Concentration)

TLV: Valeur seuil

TWATLV: Valeur limite seuil pour la moyenne pondérée dans le temps (journée de 8 heures). (recommandée par l'ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

WGK: Classe de risque pour l'eau (Allemagne)

KSt: Coefficient d'exposition

N/A: Non Applicable